

COMITE DE PILOTAGE du 14/11/2012 à la Mairie de CINQUEUX

site Natura 2000 :« Marais de Sacy le Grand »

*Désignations du Président du Comité de Pilotage Natura 2000
et de la collectivité territoriale chargée de la mise en oeuvre du DOCOB*

Etaient présents :

Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Marais de Sacy, 1 ^{er} Vice-Président du Conseil Général de l'Oise	Mr VANTOMME
Président du Syndicat mixte des Marais de Sacy	Mr CUGNIERE
Président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Mr DELMAS
Communauté de Communes de La Vallée Dorée	Mr DELAPORTE
Maire de la Commune de Les Ageux	Mr NAGY
Maire de la Commune de Saint Martin Longueau	Mr COLETTE
Commune de Saint-Martin-Longueau	Mme THOMAS
Commune de Monceaux, représentant le Maire de Monceaux	Mr CWIKLINSKI
Maire de la Commune de Sacy-le-Grand	Mr WARME
Commune de Cinqueux, représentant le Maire de Cinqueux	Mr BACOT
Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,	Mr NIQUET
Conseil Général de l'Oise	Mme GILARD
Conseil Général de l'Oise	Mr RULENCE
Conservatoire Botanique National de Bailleul	Mr WATTERLOT
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise	Mme DUMONT
Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise	Mr HENNEQUIN
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Mr BEZAIN
Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie (DREAL)	Mr JAMONEAU
Direction Départementale des Territoires de l'Oise	Mme BADSI
Direction Départementale des Territoires de l'Oise	Mme BABILLOTE
Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Mr DECODTS
Ingénieur au Syndicat mixte des Marais de Sacy.	Mr ROUSSELOT

La seconde partie du COPIL a été consacrée aux désignations du président du COPIL (I) et à celle de la collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre du DOCOB (II).

Pour rappel l'ordre du jour abordé durant la première partie du COPIL était le suivant :

1. Validation du compte rendu du COPIL du site Natura 2000 « Marais de Sacy » du 27 Juin 2011 ;
2. Présentation des travaux réalisés en 2012 dans le cadre des contrats Natura 2000 ;
3. Présentation des résultats de l'étude « Inventaire des populations d'espèces exotiques envahissantes sur la Marais de Sacy » ;
4. Questions diverses.

I. Présidence du comité de pilotage (COPIL)

Mme Badsy rappelle que M. Vantomme, 1er Vice-Président du Conseil Général de l'Oise, avait été élu Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 des Marais de Sacy pour 3 ans lors du COPIL du 9 Octobre 2009.

Puis procède à la présentation des modalités de désignation du président du COPIL et de celles de la collectivité territoriale ou groupement qui aura en charge la continuité de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) pour une nouvelle période de 3 ans.

- 1er tour : majorité absolue des voix des inscrits ;
- 2ème tour : majorité relative des voix exprimées.

Mme Badsy indique que la candidature de Mr Vantomme, président du Conseil Générale de l'Oise, a été reçue à la DDT de l'Oise pour la présidence du COPIL.

Mme Badsy convie M. Vantomme à se présenter :

M. Vantomme souligne la qualité du travail effectué durant ces 3 années. Il insiste sur la collaboration des différents acteurs, les services de l'Etat, les Conservatoires, le Syndicat Mixte et la Fédération Départementale des chasseurs de l'Oise.

Les Votants :

Commune de Les Ageux
 Commune de Cinqueux
 Commune de Monceaux
 Commune de Sacy-le-Grand
 Commune de Saint Martin Longueau
 Communauté de Communes de La Vallée Dorée
 Syndicat mixte des Marais de Sacy
 Conseil Général de l'Oise

➤ Désignation du président du COPIL

Suite à la proposition de Mme Badsy de procéder à un vote à main levée ou à bulletin secret, les élus souhaitent un vote à main levée.

➤ **Résultat pour la présidence du COPIL :**

M. Vantomme est élu au 1er tour à la majorité absolue des voix des inscrits.

M. Vantomme remercie le COPIL de la confiance qu'il lui accorde et souhaite continuer la gestion de ce site dans le respect de l'esprit de concertation présent depuis la création du COPIL.

Les membres du COPIL remercient chaleureusement M. Vantomme pour le travail réalisé.

II. Désignation de la collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre du DOCOB

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy, présidé par M. Cugnière, avait été élu collectivité territoriale animatrice du site Natura 2000 des Marais de Sacy pour 3 ans lors du Comité de Pilotage du 9 Octobre 2009.

Les modalités de désignation étant identiques à celles de la présidence du président, Mme Badsy propose un vote à bulletin secret ou à main levée. Le vote à main levée est souhaité à nouveau par les élus.

Mme Badsy indique que la candidature du syndicat Mixte des Marais de Sacy, présidé par M. Cugnière, a été reçue à la DDT de l'Oise pour la mise en œuvre du DOCOB.

Mme Badsy convie M. Cugnière à présenter le syndicat mixte des marais de sacy :

M. Cugnière souligne l'importance du travail réalisé par le syndicat Mixte.

Il rappelle que l'animation Natura 2000 a débutée en accord avec l'ensemble des membres du Comité de Pilotage. Depuis le début de l'animation le syndicat a pris de l'ampleur et peut assurer l'ensemble des missions avec l'aide d'une assistance scientifique et technique apportée à ce jour par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Mr Cugnière souligne le travail important réalisé par le Syndicat dans le montage des contrats, le suivi des travaux et le suivi scientifique. Il tient aussi à démontrer l'importance de l'implication des communes et du Conseil Général de l'Oise via le Syndicat dans la préservation du Marais de Sacy, ceci permettant une meilleure concertation sur le terrain.

➤ **Les Votants**

Commune de Les Ageux
 Commune de Cinqueux
 Commune de Monceaux
 Commune de Sacy-le-Grand
 Commune de Saint Martin Longueau
 Communauté de Communes de La Vallée Dorée
 Syndicat mixte des Marais de Sacy
 Conseil Général de l'Oise

Résultat pour la collectivité territoriale chargée de la mise en oeuvre du DOCOB

Le syndicat Mixte des Marais de Sacy est élu à la majorité absolue des voix des inscrits pour une durée de 3 ans.

M. Cugnière remercie les membres du COPIL et souhaite poursuivre cette gestion du site Natura 2000 dans une démarche de concertation.

Les membres du COPIL remercient chaleureusement M. Cugnière pour le travail réalisé.

L'assistance n'ayant plus de question, Mr Vantomme clôt le Comité de pilotage et remercie l'assistance pour sa participation.